

Les Gaultier de la Veranderie en France et au Canada et leurs relations par delà l'océan (suite)

Antonio Champagne, c.r.i.c.

Volume 12, numéro 3, décembre 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301923ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301923ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Champagne, A. (1958). Les Gaultier de la Veranderie en France et au Canada et leurs relations par delà l'océan (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 12(3), 411–427. <https://doi.org/10.7202/301923ar>

DOCUMENTS INÉDITS

LES GAULTIER DE LA VERANDERIE EN FRANCE ET AU CANADA ET LEURS RELATIONS PAR DELÀ L'Océan

(Documents et commentaires)

(suite) *

Pièce N° 4.

(Bibliothèque Nationale, Paris. — Dossiers Bleus, vol. 307: Gaultier . . . , etc. — Dossier 7793).

Certificat du sieur du Parc, du 15 novembre 1684.

Je soussigné, M. chirurgien juré à Paris, certifie avoir pansé à l'hôpital du Roy établi à Esperange pour les blessés du siège de Luxembourg, le sieur Gaultier, commissaire de l'artillerie, (blessé) d'un coup de mousquet à l'épaule droite, qui lui fracassait toute la tête de l'humérus et une partie du col de l'omoplate, ensuite de quoi la même balle, ayant passé à travers de cette partie supérieure et latérale du col, est sortie dans la bouche, ayant coupé une partie de la langue, ce qui fait que ledit sieur Gaultier a de la peine à parler; laquelle blessure de l'épaule est si considérable . . . qu'elle sera extrêmement longue à guérir. L'ayant examiné ce jourd'hui, 15e novembre, j'ai encore trouvé tous les os découverts, ce qui me fait juger qu'il faudra encore plus de six mois avant une parfaite guérison.

En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat pour lui servir en ce que de raison.

Fait à Paris cedit jour, 15e novembre 1684. (Signé:) du Parc.

(Au dos:) « Gaultier de Varenne ».

* Voir notre *Revue*, XII: 262-277.

N.B. On voudra bien corriger ainsi notre précédent article:

a) page 264, lignes 16-18, mettre: « décéda à Québec le 3 septembre 1734 . . . et y fut enseveli le lendemain ».

b) p. 267, l. 3, lire: « seigneurie ».

c) p. 271, note 14, l. 1, lire: « aux 17^e et 18^e siècles ».

d) p. 274, l. 10, lire: « en 1697 ».

e) p. 275, l. 5: « Le document . . . », etc. — Cette ligne est à mettre immédiatement avant l'indication: « Pièce N° 2 ».

f) p. 276, l. 25, lire: « (Archives du Ministère des Colonies, au Ministère de la France d'outremer, — D2 C, vol. 222, fol. 813) ».

g) p. 277, l. 16, lire: « mentionnés ».

Ce certificat était joint à un autre du même genre, signé par un autre chirurgien nommé Rochefort, et daté du onze octobre de la même année, et tous deux accompagnaient un document non daté dans lequel « Louis Gaultier de Varenne » mentionne ses services dans l'armée depuis 1672, les deux certificats annexés, les dépenses que ses blessures lui occasionnent, et demande en conséquence une compensation en argent en attendant une position qui lui permette de vivre.

Aucun de ces documents n'est signé par le sieur de Varennes, qui était évidemment incapable d'écrire dans l'état où il se trouvait, mais son nom est donné dans le dernier comme étant « Louis Gaultier de Varenne », et tous sont marqués au dos : « Gaultier, sieur de Varenne ».

La référence de toutes ces pièces est celle donnée pour la pièce N° 4.

Nous aurions donc, dans la liste des services de Louis Gaultier de La Veranderie et de Varennes, la date de la mort de Louis Gaultier de Boumois et de Varennes : 1694.

Disons en passant que Louis Gaultier de La Veranderie avait emprunté du sieur Pascault, marchand de Montréal et de La Rochelle, sans doute pour son voyage en France, une somme de 266 livres, 13 sols et 4 deniers, mentionnée dans les dettes de Marie Boucher, sa mère, au partage du 1^{er} juillet 1707, dans l'annexe.²⁰

Que devint Louis en France ?

En dehors du mémoire de Pierre Boucher, cité plus haut, et des documents d'Arlon, que nous verrons plus loin, la seule mention que nous ayons de lui de son vivant, — et combien vague ! — se trouve dans une lettre de Vaudreuil et Beauharnois au Ministre, du 15 novembre 1703, dans laquelle ils demandent une pension pour Marie Boucher : « La veuve du sieur de Varennes, ci-devant gouverneur aux Trois-Rivières, expose qu'elle est chargée de huit enfants, dont il y en a qui servent en France... ».²¹

²⁰ Partage entre Marie Boucher et ses enfants. Greffe de Pierre Raimbault. Archives judiciaires, Palais de Justice, Montréal.

²¹ BN. Mss. fr. Nouv. acquis. Margry, N° 9286, fol. 23.

On remarquera ce pluriel, destiné à faire impression sur la Cour...

Comme nous avons vu, Louis a laissé provisoirement le nom de La Veranderie, qui aurait porté à confusion, et a pris celui de « de Varennes », du vivant de son oncle Charles.

Pierre Boucher, dans son mémoire de 1695, nous apprend qu'à cette époque Louis est « cornette », c'est-à-dire enseigne, « dans les Dragons ». Or nous savons par plusieurs états de services qu'en 1692, il avait été nommé lieutenant-réformé par le gouverneur, puis confirmé comme tel par la Cour le 1^{er} mars 1693.²² Bien loin d'avoir été « avancé », comme le laisserait croire la pièce N° 2, il avait donc baissé d'un grade en passant en France, comme c'était l'habitude quand un officier quittait la métropole pour les colonies ou vice versa.

Pour suivre Louis Gaultier de La Veranderie en France, il faudrait connaître toutes les allées et venues des régiments auxquels il appartint. Nous verrons plus loin dans les documents d'Arlon, au 25 avril 1697, « Louis Gaultier de La Veranderie lieutenant-dragon dans le premier régiment du Languedoc », où son oncle Charles avait été lieutenant-colonel. Il fut donc sous les ordres de celui-ci. C'est là sans doute qu'il fut versé à sa demande quand il arriva du Canada, et là que nous le trouvons « cornette » ou enseigne en 1694-1695.

En 1697, ce régiment servait dans les Flandres. Louis n'y resta pas. A une époque que nous ignorons, il fut nommé capitaine dans le régiment de Bretagne, qui servit en Italie et sur la frontière franco-italienne, avant de se distinguer dans les Flandres.

On ignore à peu près tout de la carrière militaire de Louis en France. Les quelques renseignements que nous avons sur lui ne s'y rapportent qu'indirectement, et c'est le vide complet pendant la période de dix ans qui précède sa mort.

Voici la suite de ces renseignements :

a) Du 27 février au 26 avril 1697, Louis est à Arlon, dans les Flandres, s'occupant de la succession de son oncle Charles ;

²² Voir : Pièces Nos 2 et 3, ci-dessus ; et : AN. Colonies, B 16-2, 186-187 : Ordre du Roi, 1^{er} mars 1693.

b) Le 1^{er} juillet 1707, Marie Boucher, veuve de René Gaultier de Varennes, fait le partage de ses biens entre ses enfants. Pierre, le Découvreur, qui s'appelait jusque-là Boumois, porte pour la première fois le titre de La Vérendrye;

c) Le 9 novembre 1707, au contrat de mariage de Pierre Gaultier avec Marie-Anne Dandonneau, Jacques-René est dit par deux fois « aîné »;

d) Et déjà une semaine auparavant, dans un acte du notaire Tailhandier, du 2 novembre, Marie Boucher est nommée avec ses enfants « héritiers de feu Charles Gaultier de La Verandrye ». Mais Louis n'est pas mentionné, non plus qu'Anne-Marguerite, qui avait renoncé en tant que religieuse ursuline.

Louis était donc mort en 1706 ou 1707, et la nouvelle était arrivée au Canada avant le 1^{er} juillet 1707. Peut-être même pouvons-nous dire que Marie Boucher en eut connaissance entre le 29 juin et le 1^{er} juillet. Le 29 juin, en effet, l'intendant Raudot décharge les habitants de la côte de Varennes de certains droits qu'elle a sur eux comme seigneuresse.²³ Dans ce document et d'autres qui précèdent, Marie Boucher semble posséder seule pleins droits sur la seigneurie. Deux jours plus tard, le 1^{er} juillet 1707, elle distribue terres et privilèges à ses enfants.

Nous ne connaissons que deux documents donnant des renseignements précis sur la mort de Louis. Et encore s'agit-il de simples mentions. Le premier est une demande d'enseigne adressée au Ministre par La Vérendrye ou pour lui le 15 février 1712, un peu avant son retour d'Europe.²⁴ Il renferme un état des services du pétitionnaire, appuyé de quelques autres considérations. On y lit ceci: « Le chevalier de la Vérandrye, lieutenant dans le régiment de Bretagne, supplie de lui accorder une enseigne... *Son frère a été tué au service de Sa Majesté en France, et son oncle est mort gouverneur d'Arlon, dans le Luxembourg* ».

Le deuxième est une lettre du Père de Gonnor, s.j., à Beauharnois, datée du 3 novembre 1728. Elle renferme ce passage:

²³ Ordonnances des Intendants, cahier 1, fol. 119. — Publié dans: *Edits et ordonnances*, vol. 3: 133. — Voir aussi: *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, vol. 2: 233.

²⁴ On trouvera plus loin le texte de ce document.

« J'ai rencontré (à Michilimakinac) M. de la Vérandrye, revenant du Nord (Kaministiquia et Nipigon) ... Cet officier a l'honneur d'être connu de vous ... Son père a été gouverneur des Trois-Rivières ... *Son frère aîné, capitaine dans le régiment de Bretagne, fut tué en Italie.* Il a lui-même servi pendant six ans dans ce régiment ... ».²⁵

La Vérendrye semble avoir donné lui-même les deux renseignements contradictoires en apparence : « tué en France », « tué en Italie ». Nous en concluons qu'il ne devait pas être trop sûr de l'endroit. Les mouvements du régiment de Bretagne à cette époque expliquent cette incertitude.

Voici le texte d'un auteur spécialisé en la matière, le général Susanne :

C'est depuis 1701 que le régiment de Bretagne fit campagne en Italie. Le 16 avril 1706, il contribue à la victoire de Calcinato, près du lac de Garde, puis ses grenadiers se signalent à l'attaque de Salo. Arrivé devant Turin, il fit des prodiges de valeur lors de la malheureuse bataille du 7 septembre.

Rentré en France après ce désastre, il est employé à la garde des passages des Alpes dauphinoises.

En 1707, il marche à la défense de Toulon et, après la défaite de l'ennemi, retourne en Savoie. Il sert sur cette frontière pendant toute l'année 1708.

En 1709, réuni à l'armée de Flandre, il prit part à la bataille de Malplaquet. Il garda intrépidement son poste jusqu'au moment où l'ordre de battre en retraite lui fut donné.²⁶

Louis Gaultier de La Véranderie a donc dû mourir dans une des batailles mentionnées par le général de Susanne, peut-être devant Turin, le 7 septembre 1706, peut-être plutôt dans les mois suivants, sur la frontière France-Italie, ce qui expliquerait l'incertitude de La Vérendrye quant au pays où son frère était tombé au champ d'honneur.

IV. CHARLES GAULTIER DE LA VERANDERIE, GOUVERNEUR D'ARLON, ET SA SUCCESSION. — 1625-1632 à 1697.

Fils aîné d'Adam-Pierre et de Bertrande Gourdault, Charles Gaultier nous est relativement bien connu, grâce à plusieurs

²⁵ BN. Mss. fr. Nouv. acquis. Margry, N° 9286, fol. 65-67.

²⁶ *Histoire de l'Infanterie française*, par le général Susanne, tome IV : *Historique du régiment de Bretagne*, 109-111.

séries de documents émanant des archives de France et de Belgique et à des mentions dans des documents canadiens.

Nous avons dit qu'on n'avait pu retrouver son acte de baptême, non plus que ceux de ses frères et sœurs. De longs vides dans les registres de Saint-Michel-du-Tertre et d'autres paroisses d'Angers en sont probablement la cause. Mais son titre de La Veranderie, qui fut celui de son père et de son grand-père, nous indique qu'il était l'aîné des garçons, ou que, s'il y en eut d'autres, ils ne vécurent pas longtemps.

Sa vie se passa tout entière dans la carrière des armes.

Venons-en tout de suite à nos documents.

Nous avons tout d'abord une série de six quittances originales concernant de petites sommes d'argent et s'échelonnant sur une période de près de vingt ans, de 1658 à 1677. On trouve ces documents à la Bibliothèque Nationale.²⁷

Le premier de ceux-ci, daté du 15 août 1658, est un « reçu de 97 livres 10 sols par Charles de la Verranderie, capitaine d'une compagnie au régiment d'infanterie de Vallavoire ». Il est signé: « Charles-Hanrie Verranderye, capitaine ».

Le suivant, du 11 mai 1671, est un « reçu de 163 livres, 6 sols, 8 deniers, par Charles de la Veranderie, second capitaine au régiment royal des Vaisseaux ». Il signe: « Charles de la Verranderye ».

Les quatre autres, datés respectivement de 1672, 1675, 1676, 1677, nous le donnent comme « lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de Languedoc ». Il signe: « Veranderie » et « Veranderye ».

Notre deuxième série renferme douze lettres de Charles Gaultier, se rapportant aux opérations militaires de la guerre entre Louis XIV et la Hollande et réparties sur les années 1672-1690. Les unes sont autographes, les autres sont des copies.

Dix d'entre elles sont adressées au Ministre, deux au marquis de Boufflers. Toutes se trouvent aux Archives Historiques du Ministère de la Guerre, au Château de Vincennes, près Paris, et portent le sigle A 1, suivi de numéros divers.

²⁷ BN. Mss. Pièces originales, N° 2960.

Nous donnerons le texte complet de quelques-unes qui nous ont paru plus importantes, et des extraits ou des analyses de certaines autres.

En voici le tableau général, avec l'indication du destinataire, du lieu et de la date de l'expédition :

1^{re} lettre: de Grave, au Ministre, 23 juillet 1672; — 2^e lettre: de Kampen, au Ministre, 2 novembre 1672; — 3^e lettre: de Nancy, au Ministre, 18 mars 1674; — 4^e et 5^e: de Marche, au marquis de Boufflers, 14 mai 1689; — lettres 6 à 12: d'Arlon, au Ministre, 9, 25 et 30 août, 7 et 15 septembre, et 12 novembre 1690.

Ce tableau nous permet de suivre partiellement les déplacements et séjours de Charles Gaultier durant cette période.

La première lettre, peu importante, parle d'un échange de quelques prisonniers avec le gouverneur hollandais de Bois-le-Duc.

Voici le texte de la deuxième, qui traite de l'habillement des soldats et nous instruit sur d'autres détails importants :

Pièce N° 5. (2^e lettre).

(Lettre autographe de M. de La Veranderie au Ministre. — Campene (Kampen), 2 novembre 1672. — Archives Hist. du Minist. de la Guerre, A 1, 280, N° 14).

Voyant que les capitaines de notre régiment ne sont point en état d'habiller les soldats de leurs compagnies, qui en ont un extrême besoin, cela m'oblige, Monseigneur, à prendre la liberté de vous écrire pour savoir si vous trouverez bon que je fasse retenir sur la paie des soldats plus que ce que l'on a coutume de leur retenir ordinairement pour pouvoir subvenir à leur faire faire des habits, car, à moins de cela, il nous sera très difficile d'en venir à bout, parce que les capitaines ne sont redevables d'aucun compte à leurs soldats. Tout ce que nous leur avons retenu pendant deux ans dans le régiment de Roussillon n'a pu suffire à payer les habits et les armes que feu M. de Caramany nous fit donner au fort Saint-Sébastien. Il a fallu que nous les ayons achevé de payer de notre argent.

C'est pourquoi, Monseigneur, à moins que votre Grandeur n'ait quelque bonté pour nous de nous faire donner quelque chose pour aider à toute cette dépense, nous aurons bien de la peine à les pouvoir habiller.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de nous faire la grâce de nous faire demeurer à Campene (Kampen). C'est un lieu où nous pouvons faire faire les étoffes qui nous sont nécessaires. Si nous changions de garnison, il nous serait très difficile de trouver cette commodité ailleurs.

Si vous aviez agréable, Monseigneur, de faire approcher les autres compagnies de nous, afin que nous puissions habiller tout le régiment

d'une même couleur, j'attendrai, Monseigneur, de votre Grandeur, ce qui lui plaira d'ordonner.

Je suis avec beaucoup de respect et de soumission, Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Veranderye ».

A Campene, ce 2 novembre 1672.

Pièce N° 6. (3^e lettre).

(Lettre autographe de M. de La Veranderie au Ministre. — Nancy, 18 mars 1674. — Archives Hist. du Minist. de la Guerre, A 11, 411, N° 113).

Monseigneur,

Comme c'est vous qui m'avez fait l'honneur de me donner la lieutenance-colonelle du régiment de Languedoc, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais, Monseigneur, puisque vous avez eu cette bonté pour moi, que je prisse la liberté de vous supplier humblement, Monseigneur, de me vouloir faire la grâce de me faire donner quelque gratification pour me donner moyen de servir cette campagne. J'ai été assez malheureux de perdre une partie de mon équipage.

C'est ce qui m'oblige, Monseigneur, à vous importuner, car c'est de vous de qui j'espère tout, puisque je fais gloire d'être avec beaucoup de respect... etc.

« Veranderye ».

A Nancy, ce 18 mars 1674.

Pièce N° 7. (4^e lettre).

(Lettre de M. de La Veranderie à M. le marquis de Boufflers. — *Ibid.*, A 1, 887, N° 125. — Copie).

A Marche, ce 14^e mai 1689, à 10 heures du matin.

Monsieur,

Je viens d'être averti tout présentement par un homme exprès que les troupes d'Hollande arrivent (arrivèrent) hier, environ les quatre heures du soir, à Liège avec celles d'Hesse, environ 5 ou 6 mille hommes, avec du canon et des mortiers, et qu'elles doivent être suivies de 10 ou 12 mille; que leur dessein est d'attaquer de ces côtés-ci.

J'ai cru, Monsieur, ne devoir pas mépriser cet avis et vous en donner part, quoique je ne le croye pas vrai. Cependant, Monsieur, je vais envoyer quelque parti en campagne pour tâcher d'en être mieux informé.

Le commandant du château de Monjardin, Monsieur, m'écrit qu'il est averti que les ennemis le veulent attaquer, et m'assure qu'il fera bien son devoir.

J'ai averti aussi celui de Durbuy de prendre garde à lui.

La cinquième lettre, du même jour, au marquis de Boufflers, donne des détails sur les mouvements des ennemis, qui menacent la ville de Marche.

La sixième lettre a une importance particulière à plusieurs points de vue. Elle nous indique entre autres choses la date approximative de la nomination de Charles Gaultier comme gouverneur d'Arlon. La visite des magasins militaires et le rapport qui suit sont une preuve qu'il venait d'arriver dans cette ville.

Nous donnerons cette lettre dans son orthographe originale, laquelle nous permettra de nous faire une idée plus exacte de notre personnage.

Pièce N° 8. (6^e lettre).

(Lettre autographe de M. de La Veranderie au Ministre. — Arlon, 9 août 1690. — *Ibid.*, A 1, 987, N° 311).

Monseigneur,

Ayent este visiter les magasins de la ville darlon gi ay trouvé beaucoup de chosze quy i manques quy seres fort necesaire pour la defance de la place — je prans la liberté, Monseigneur, de vous en adresser l'estat sy join an vous assurant, Monseigneur, qu'il nia personne au monde quy soit avec plus de soubmission et de respec que je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur

« Veranderie ».

A Arlon ce 9 ault 1690.

Estat des chosze quy seres fort nécessaire dans les magasins darlon pour la defance de la place.

deux milliers de poudre

trois cent mousques

cent fuzi

un faisseur de feu dartifice pour recharger toute les grenade quy ne peuvent servir

des sacs à terre et paniers

des hotte et brouette

huit ou neuf cent palisade

douze cent vasinne (fascines)

six arquebuzes a croc ou gros mousquet

lon nan a aporté de Marche a Luxembourg.

La septième lettre, adressée au Ministre et expédiée d'Arlon, 25 août 1690, parle du manque de discipline qui sévit dans la garnison d'Arlon. Cela est dû à ce que l'officier aide-major n'a

presque pas de subalternes qui aient déjà servi. « La tolérance qu'ils (les officiers) ont pour leurs soldats les porte à faire beaucoup de friponnage ».

Il suggère de donner l'emploi d'aide-major à un vieil officier comme récompense, en en faisant une charge fixe et mieux rétribuée. — « Il y a aussi, Monseigneur, la plupart des palissades qui sont à l'entour de cette place qui sont toutes pourries et ne valent quoi que ce soit . . . »

Pièce N° 9. (8^e lettre).

(Lettre de M. de La Veranderie au Ministre. — Arlon, 30 août 1690. — *Ibid.*, A 1, 987, N° 386).

Monseigneur,

Je suis bien fâché que le mauvais état de mes affaires m'oblige à vous importuner. Vous m'avez fait l'honneur, Monseigneur, de me faire donner le commandement d'Arlon. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me procurer de quoi subsister par une augmentation d'appointements ou par une gratification. Sans la perte que j'ai faite depuis peu de temps par une banqueroute de 20000 livres qu'un de mes parents m'avait laissées en mourant, je ne vous serais pas, Monseigneur, si importun; et outre cela, Monseigneur, j'ai une petite terre auprès de Marche, où l'armée de M. le marquis de Boufflers a demeuré six jours campée et ne m'a laissé ni blé ni fourrage.

J'espère, Monseigneur, que vous me ferez la grâce d'avoir quelques égards à toutes ces pertes qui me sont bien grandes et *aux services que j'ai rendus au Roy depuis quarante et deux ans sans discontinuer*, dont on a toujours été satisfait; cependant, je suis assez malheureux pour n'avoir aucune pension de Sa Majesté.

Je vous demande mille pardons, Monseigneur, si je vous suis si ennuyeux par un si grand narret (récit). Je n'ai point de patron qui vous puisse représenter toutes ces choses. C'est de vous, Monseigneur, que j'attends tout, vous assurant qu'il n'y a personne au monde qui soit avec plus de respect et de soumission que je suis, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Veranderie ».

A Arlon, ce 30 août 1690.

La neuvième lettre, adressée d'Arlon au Ministre, 30 août 1690, parle de quelques mouvements des ennemis, dont un groupe de 25 hommes venus de Charleroi.

Dixième lettre: Arlon, 7 septembre, 1690, au Ministre. Les officiers de la garnison d'Arlon vont tous les jours à la chasse et risquent d'être pris par des partis ennemis. Doit-il leur défendre de chasser ?

Onzième lettre: 15 septembre 1690. Affaire de querelle entre un lieutenant de la garnison d'Arlon et un capitaine du régiment de Normandie.

Pièce N° 10. (12^e lettre).

(Lettre de M. de La Veranderie au Ministre. — Arlon, 12 novembre 1690. — *Ibid.*, A 1, 997, N° 261).

Monseigneur,

Je prends la liberté de vous représenter qu'il serait fort nécessaire d'avoir à Arlon quelque bonne infanterie pour pouvoir envoyer des partis de guerre, afin d'empêcher les courses que pourront faire les ennemis, présentement que nos armées se sont retirées, — n'ayant pas ici dans toutes les compagnies qui y sont 50 hommes à pouvoir servir pour cela, ni même d'officiers, la plupart étant tout jeunes gens qui n'ont point encore servi.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de trouver bon que je vous demande la grâce de vouloir me faire l'honneur de vous ressouvenir de moi quand il vaquera quelque chose que vous jugerez, Monseigneur, qui me convienne.

Je vous assure que dans ce poste ici mes appointements ne sauraient me nourrir huit mois de l'année, par les fréquents passages qu'il y a, ce qui m'oblige à y faire de la dépense.

J'espère, Monseigneur, que votre Grandeur y aura quelques égards, puisque je puis vous assurer qu'il n'y a personne qui soit avec plus de soumission et de respect que je suis, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Veranderie ».

Arlon, ce 12^e novembre 1690.

Telles sont les deux premières séries de documents concernant Charles Gaultier de La Véranderie pendant la période de guerre qui mit aux prises la France d'un côté et la Hollande et ses alliés d'un autre, en 1672 et durant les années qui suivirent.

Les lettres citées, par les sujets qu'elles touchent, comme habillement des soldats, mouvements des troupes, discipline militaire, etc., dépassent de beaucoup les cadres de la petite histoire

ou d'une biographie comme celle de Charles Gaultier de La Veranderie.

Pour nous, en ce moment, les deux séries de documents ont ceci de particulièrement intéressant qu'elles se complètent sans se copier, la première nous donnant l'histoire des grades militaires, la seconde nous indiquant les lieux où Charles opérait et nous fournissant d'autres informations précieuses.

Grâce à ces deux sources, après l'avoir rencontré pour la première fois en 1658, nous le suivons plus ou moins jusqu'au 12 novembre 1690.

Mais une de ses lettres, la huitième (Pièce N° 9), nous permet même de remonter de dix années plus haut, au commencement de sa carrière militaire. Écrite en effet le 30 août 1690, elle nous apprend qu'il sert depuis 42 ans, ce qui nous mène à 1648.

La formule « servir » indique probablement qu'il fut fait enseigne cette année-là. Comme sa vie est toute militaire, on peut supposer qu'il reçut ce grade de bonne heure, entre 15 et 18 ans, ce qui porterait sa naissance entre 1630 et 1633. Cet âge était, au 17^e siècle, l'âge normal pour faire ses premières armes. Il est à remarquer que les cadets, au sens militaire, n'étaient pas considérés comme faisant partie de l'armée: c'était plutôt des aspirants à la carrière, qu'aucune obligation ne retenait.

Il est inutile d'ajouter des commentaires sur les faits auxquels se rapportent les documents cités plus haut: ils parlent d'eux-mêmes. Contentons-nous de résumer la carrière militaire de Charles Gaultier de La Veranderie par la mention de ses grades:

Entré dans l'armée en 1648, sans doute comme enseigne.

Le 15 août 1658, il est capitaine au régiment d'infanterie de Vallavoire.

Le 11 mai 1671, on le donne comme « capitaine au régiment royal des Vaisseaux ». Nous croyons qu'il y a là une erreur de lecture pour « régiment royal du Roussillon », où la deuxième lettre le signale de 1670 à 1672.

Le 22 mai 1672, enfin, et de même en 1674, 1675, 1676, 1677, Charles Gaultier est mentionné comme lieutenant-colonel au régi-

ment de Languedoc. Il dut être promu à ce grade en 1672, à l'ouverture des hostilités avec la Hollande.

Nous allons maintenant donner notre série la plus importante de documents concernant Charles Gaultier. Ils nous permettent de le suivre depuis 1687 jusqu'à sa mort en 1697, soit pendant dix ans environ.

Chose plus intéressante encore, nous allons nous y trouver en compagnie de Louis Gaultier de La Veranderie, dont nous ignorions à peu près tout depuis son départ du Canada en 1693, et de plusieurs autres membres de la famille.

Tous ces documents nous viennent d'Arlon, ville du Luxembourg belge. Nous y avons puisé à deux sources :

1° Registres d'état civil, conservés à l'Hôtel de Ville;

2° Archives de l'État. A cet endroit se trouvent des Pièces diverses et surtout le greffe de G. Gilsdorf.

On sait que la France occupa le Luxembourg belge de 1681 à 1698. C'est durant cette période que nous y voyons évoluer Charles Gaultier.

Nous le voyons d'abord remplissant diverses fonctions comme gouverneur de Marche-en-Famenne, depuis le 19 août 1687. Nous l'y avons vu le 14 mai 1689 (Pièce N° 7). Il y demeura sans doute jusqu'à son transfert à Arlon, où nous l'avons trouvé dans les premiers jours d'août 1690 (Pièce N° 8). Il y resta jusqu'à sa mort en 1697.²⁸

Les registres d'état civil et les pièces diverses nous le font voir assistant comme parrain d'enfants de soldats pendant son séjour à Arlon, ou accomplissant d'autres actes, de 1691 à 1696. Nous nous contentons ici de ces mentions pour nous arrêter aux documents les plus importants.

Les mêmes registres nous donnent son acte de décès et de sépulture, les 26 et 27 février 1697. Nous en donnons le texte.

Le greffe de Gilsdorf nous offre les pièces principales, dont nous allons donner de larges extraits du plus haut intérêt : c'est une série de textes concernant la succession de Charles Gaultier et le partage de ses biens.

²⁸ Arlon, ville de Belgique, province de Luxembourg. — Marche, ville de la Famenne, petit pays de Belgique, à peu de distance d'Arlon.

Pièce N° 11.

(Sépulture de Charles Gaultier de La Veranderie, Arlon, 27 février 1697. — Registres d'état civil, Hôtel de Ville d'Arlon. — Registre D, 8, 3).

Ce jourd'hui, 26^e février 1697, entre trois et quatre heures du matin, est décédé de ce monde Monsieur Charles de la Verandry, gouverneur de cette ville, ayant été pourvu des saints Sacrements, et enterré le 27 en l'église des Révérends Pères Carmes; et au défaut des parents non présents, le sieur Dominique Notomb, justicier, a signé.

Pièce N° 12.

(Inventaire de Charles Gaultier de La Veranderie, 27-28 février 1697, et pièces annexées, 4 mars et 26 avril 1697. — Archives de l'Etat à Arlon, Belgique: Greffe de G. Gilsdorf).²⁹

Inventaire fait par nous, Conseiller du Roy, commissaire de guerre au département d'Arlon, à l'assistance de M. Rocfort, major et commandant de cette ville et fort d'Arlon, et du sieur Notomb, maire de cette ville,

de tous les meubles et effets, titres et papiers et enseignements de la succession de défunt messire Charles Gaultier de la Veranderie, vivant gouverneur de cette ville, décédé en son gouvernement le 26^e de ce mois à quatre heures du matin,

auquel inventaire avons procédé et fait rédiger par écrit par Me G. Gilsdorf, greffier du siège royal du marquisat d'Arlon.

Du 27^e février, à une heure de relevée:

.....

1. — Une constitution de rente du 23 octobre 1683, sur l'Hôtel de Ville de Paris, au profit de damoiselle Claude Gaultier, portant en rente annuelle 500 livres, à raison du principal de 10000 livres.

2. — Constitution de rente du 6 novembre 1679, pardevant Benoît, notaire, et son collègue, au profit de damoiselle Claude Gauthier, à la charge de messire Pierre Lefebvre de Lazaux, Conseiller du Roy en sa Cour des Aydes à Paris, portant une rente annuelle de 150 livres, à raison du principal de 3000 livres.

3. — Constitution du 8 mars 1688, pardevant Thibert et son collègue, au profit de damoiselle Hélène Gauthier, à la charge de messire Jean d'Angot, chevalier, seigneur de la Motte, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Normandie et dame Marie Lefebvre de Lazaux, son épouse, portant en principal 6000 livres et en rente annuelle 300 livres.

4. — Le testament de damoiselle Hélène Gauthier, du 18 août 1694, pardevant Arvers, notaire.

²⁹ Des reproductions photographiques de ce document et de toute cette série nous ont été fournies aimablement par M. Bourguignon, archiviste d'Arlon.

5. — Partage et transaction faits le 7^e janvier 1688 pardevant Despriez et Thibert à Paris, de la succession de défunte damoiselle Claude Gauthier entre les héritiers de ladite damoiselle.

6. — Donation entre vifs, du 3 août 1688, pardevant Huault, faite par damoiselle Hélène Gauthier, au profit de Charles Gauthier, écuyer, sieur de la Veranderie, gouverneur de Marche, son neveu, avec deux insinuations au bas, faites aux juges des lieux.

7. — Donation entre vifs, du 3 janvier 1693, pardevant Bofrany (?), notaire, faite par ladite damoiselle Hélène Gauthier de la Veranderie, au profit de damoiselle Jacqueline Philibert, sa petite-nièce, avec l'enregistrement et insinuation faite au juge des lieux.

8. — Donation entre vifs, du 6 septembre 1687, pardevant Huault, notaire, faite par damoiselle Hélène Gauthier, au profit de sieur Charles Gauthier, sieur de la Veranderie, son neveu, gouverneur de Marche, avec deux insinuations faites aux juges des lieux.

9. — Copie collationnée, par Despriez et Thibert, notaires, d'une reconnaissance et promesse sous seing privé, faite à Rouen le 1^{er} juillet 1686, par messire Jean d'Angot... et Marie Lefebvre de Lazaux, par laquelle ils ont marqué avoir vendu à damoiselle Claude Gauthier 300 livres de rente, à prendre sur tous leurs biens à raison du denier-vingt, moyennant la somme de 6000 livres.

10. — Donation entre vifs, du 18 août 1687, passée pardevant Huault, notaire, faite par damoiselle Hélène Gauthier, au profit du sieur Charles Gauthier, sieur de la Veranderie, son neveu, gouverneur de Marche, avec l'enregistrement et insinuation au bas, du 19 août 1687.

11. — Promesse sous seing privé, faite par damoiselle Hélène Gauthier le 19 septembre 1688, par laquelle elle reconnaît être redevable à son neveu, le sieur de la Veranderie, gouverneur de Marche, la somme de 3600 livres qu'il a prêtée à ladite damoiselle en plusieurs fois pour la faire subsister.

12. — Quittance du 29 juillet 1694, pardevant Arvers, notaire, par laquelle ladite damoiselle Hélène Gauthier a reconnu avoir été entièrement payée du sieur Charles Gauthier, écuyer, sieur de la Veranderie, gouverneur d'Arlon, de toutes les années de pension viagère montant à 600 livres par an et d'une autre pension de 200 livres par an.

13. — Procure faite le 9 septembre 1687, par damoiselle Marie-Renée Gauthier, fille majeure, passée pardevant Huault, notaire, à l'effet de vendre tout ce qu'à elle peut appartenir de la succession de damoiselle Claude Gauthier, avec blanc au milieu pour nom de la personne constituée.

14. — Procure du 17 décembre 1687, par laquelle le sieur Pierre Lebœuf de Beauregard, et damoiselle Perrine Gauthier, son épouse, ont constitué M. Charles Gauthier, écuyer, sieur de la Veranderie, gouverneur de Marche, leur frère, de vendre les contrats et constitutions de rente dépendant de la succession de damoiselle Claude Gauthier.

15. — Procure du 10 décembre 1687, avec blanc au milieu pour personne constituée, pardevant Huault, faite par damoiselle Hélène Gauthier, au même effet porté par la procure ci-dessus.

16. — Quittance sous seing privé, du 22 novembre 1691, donnée par Elisabeth et Marie Prévost, par laquelle elles ont reconnu avoir reçu de M. de la Veranderie, gouverneur d'Arlon, la somme de 300 livres que leur frère... Prévost, sieur de la Champagnerie, lui avait mises en mains pour les leur délivrer.

17. — Promesse du sieur Notomb, du 7 octobre 1693, par laquelle il reconnaît avoir reçu du sieur Duprez 140 livres pour acheter de l'avoine pour M. le Gouverneur.

18. — Promesse du 2 janvier 1696, du sieur J. Dumont, par laquelle il promet faire délivrer à M. le Gouverneur d'Arlon 20 maldres de vieille avoine, valeur reçue.

19. — Promesse du 21 février 1697, faite par De Luys, aide-major du régiment d'infanterie Despermangle, par laquelle il confesse devoir à M. le Gouverneur d'Arlon 60 livres...

20. — Promesse du 19 novembre 1694, du sieur D. Notomb, par laquelle il reconnaît devoir à M. de la Veranderie, gouverneur d'Arlon, 130 rations de fourrage.

21. — Un petit paquet cacheté contenant 17 quittances de logement de maison, capitation et autres, provenant de divers achats faits par ledit sieur gouverneur.

Dans la même cassette (que les documents ci-dessus) avons tiré une petite bourse, dans laquelle nous avons trouvé 40 louis d'or à 14 livres pièce, lesquels nous avons donnés à la garde du sieur maire de cette ville, desquels il s'est chargé pour les reproduire à son temps.

Item cinq louis d'or et 10 livres 19 sols en argent blanc, lesquels argent blanc et un louis d'or, faisant 24 livres 19 sols, avons donnés à mademoiselle Thiry, gouvernante de la maison, pour assister à entretenir les domestiques du sieur défunt, et les quatre louis d'or restant avons donnés en garde au sieur maire...

Et quand aux titres et papiers ci-dessus inventoriés, les avons donnés en garde du sieur Gilsdorf, greffier...

(Signé:) Roquefort — Reynoy, commissaire — Notomb —

G. Gilsdorf.

Du 28 février 1697.

(Ici est une longue énumération des pièces de mobilier, de la lingerie, de la batterie de cuisine, etc. Cette liste ne diffère guère de celles qu'on trouve au Canada dans la plupart des inventaires. Nous en donnons quelques items à l'occasion de la vente du mobilier de la succession, dans la pièce suivante:)

Sommes descendus à la cour, dans laquelle nous avons trouvé la remise et le carosse du défunt sieur Gouverneur;

Dans les écuries, deux chevaux de poil noir avec leurs deux harnais et encore deux autres harnais pour la volée;

Dans les écuries joignantes, un gras porc;

Au dessus des écuries, dix maldres d'avoine, quelque sarrasin et orge et environ quatre mille (livres) de foin.

Finalement sommes descendus à la cave, dans laquelle s'est trouvé un foudre de bière, en perce, laissé pour le ménage.

Un autre demi-foudre. — Quatre pièces de vin de rivière. — Une pièce de vin de bar râpé, de l'année passée, laissé pour le ménage.

Le valet de chambre nous a aussi déclaré que Ferdinand Haufman, boucher d'ici, doit au sieur défunt vingt moutons.

.....

Finalement le cocher nous a déclaré que Monsieur le défunt a environ dix jours de terre en semence, à l'entour de cette ville, savoir quatre de froment et six de seigle.

Roquefort — Reynoy, commissaire — D. Notomb —

G. Gilsdorf.

Et le 4 mars 1697... (suit le serment et attestation des domestiques et servantes, sept personnes en tout, qui déclarent que rien n'a été distrait, recelé, détourné, etc.).

(26 avril 1697).

Nous soussignés, héritiers de feu M. de la Veranderye, vivant gouverneur d'Arlon, connaissons et confessons qu'en vertu de l'ordonnance de M. Reynod, commissaire ordinaire des guerres au département d'Arlon, de ce jourd'hui, nous avons tiré des mains du greffier de cette ville tous les papiers, titres et documents touchant la succession du seigneur défunt, contenus au présent inventaire, desquels papiers et titres nous déchargeons ledit greffier et tous autres; —

En foi de quoi nous avons signé cette (déclaration), en présence dudit seigneur Reynod, commissaire, et sieur Notomb, maire de cette ville, lesquels comme témoins ont signé avec nous.

A Arlon, le 26^e avril 1697.

Louis Gaultier de Laveranderye — Bernard Ramauger de la Sablonnière
Pierre Lebeuf — Pierre Duprez — D. Notomb.

ANTONIO CHAMPAGNE, c.r.i.c.

Saint-Boniface, Manitoba.

(à suivre)